



AQDR

Granby

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES
ET PRÉRETRAITÉES



INFOLETTRE FÉVRIER 2022



Déjeuners de l'AQDR

Déjeuner de Granby : Mercredi le 9 février 2022, 8 h 30

Restaurant l'Œuf Fourchette, 1 Blvd. Mountain, Granby

Déjeuner de Cowansville : Mercredi le 16 février 2022, 8 h 30

Resto de l'Estrie, 714 Rue du Sud, Cowansville

Thème de la rencontre : Droits, revendications et priorités

***Veuillez prendre note que les règles sanitaires seront appliquées. Un maximum de 4 personnes par table est autorisé. ***

Conférence des membres en virtuel

En raison de la situation actuelle, la conférence des membres prévue le 21 février au Carrefour Bingo de Granby sera présentée en mode virtuel.

À l'approche du temps des impôts, Il est important de connaître les prestations et crédits auxquels vous pourriez être admissible. Dans cette optique, Monsieur Jérémie Joyal-Deslandes, CPA abordera avec nous les points importants concernant les différentes allocations, crédits, mesures, etc.

Dans la semaine du 14 février, un lien virtuel vous sera envoyé directement dans votre boîte courriel afin de participer à cette rencontre. Pour toutes questions, communiquez avec nous au 450-372-03038 ou par courriel à aqdrgranby@aqdrgranby.org



L'AQDR Granby : Toujours présente et disponible

Malgré les restrictions en place, nos bureaux seront accessibles sur rendez-vous seulement. Nous demeurons ouverts, disponibles et actifs en mode télétravail. Vous pouvez communiquer avec nous par courriel à aqdrgranby@aqdrgranby.org ou via la messagerie privée de notre page Facebook. Vous pouvez également nous laisser un message sur notre boîte vocale téléphonique au 450-372-3038. Nous retournerons vos appels dans les meilleurs délais. Merci de votre compréhension.



AQDR

LA PAROLE EST À VOUS !
FAITES RESPECTER
VOS DROITS



Nouvel outil de calcul

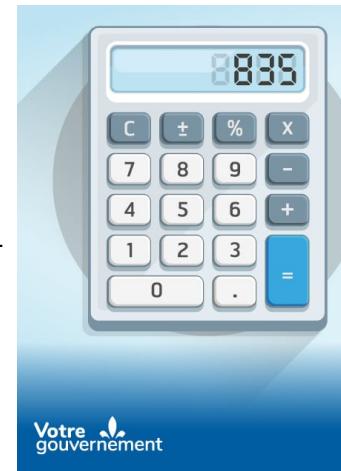
Vous êtes retraité et songez à faire un retour au travail ?

Le calculateur de revenu de travail conservé à la retraite permet d'estimer la part des revenus d'emploi qui demeure dans votre portefeuille après la prise en compte de la fiscalité, lorsque vous faites un retour au travail.

Ce calculateur aide à prendre une décision financière mieux éclairée, car il présente un portrait clair du revenu disponible avant et après le retour au travail. Ce portrait tient compte de la fiscalité du Québec et du gouvernement fédéral, mais aussi des mesures incitatives à l'emploi auxquelles vous pourriez avoir droit, selon votre situation.

Pour utiliser le calculateur de revenu <https://bit.ly/3Gwjeq5>

Pour en savoir plus <https://cutt.ly/TIRhmNx>



SERVICE D'IMPÔT du Centre d'action bénévole de Granby

Un montant de **5 \$** est demandé par personne (un couple = **10 \$**) lors du dépôt des documents.



Voici les barèmes d'admissibilité pour cette année:

Personne seule.....	30 000 \$
Famille monoparentale.....	30 000 \$ + 2 000 \$ / enfant
Couple sans enfant.....	35 000 \$
Couple avec enfant.....	35 000 \$ + 2 000 \$ / enfant

- ▶ Les revenus d'entreprise, de location et les dossiers concernant faillite et décès **ne sont pas acceptés**;
- ▶ Les revenus de dividendes ou d'intérêts ne doivent pas excéder 1 000 \$;
- ▶ Le Centre offre la possibilité de produire vos rapports d'impôt des années antérieures, les coûts sont de 5 \$ par année fiscale par individu.

1er mars au 1^{er} avril 2022

Lundi au vendredi

8 h 30 – 12 h

13 h – 16 h

Le territoire desservi est:

Granby	St-Alphonse-de-Granby
Bromont	Ste-Cécile-de-Milton
Roxton Pond	St-Paul-d'Abbotsford



Pour informations : CDBG, 362, rue Notre-Dame | Granby | 450 372-5033

LE CALCUL DE L'AUGMENTATION DES LOYERS EN 2022

Le Tribunal administratif du logement a établi le 19 janvier dernier les pourcentages applicables pour le calcul des augmentations des loyers en 2022, conformément au *Règlement sur les critères de fixation de loyer*. Le Tribunal administratif du logement **vous invite, le 4 février prochain, à participer à une séance d'information gratuite en ligne portant sur la fixation du loyer.**

Lors de cette séance, ils aborderont la reconduction du bail, les étapes devant être respectées aux fins de présenter une demande en fixation du loyer ainsi que les différents éléments qui seront pris en compte par le Tribunal pour rendre une décision portant sur une telle demande.

Formateurs : Me Jennifer Memmi, conseillère juridique ainsi que M. Denis Miron, conseiller en communications au sein du Tribunal administratif du logement.

Date et heure: Le vendredi 4 février 2022, à 12 h

Pour vous inscrire : <https://extranet.tal.gouv.qc.ca/internet/asp/webinaires/inscription.asp>

Vous pouvez également visionner une capsule vidéo portant sur la fixation du loyer en consultant le lien suivant : https://extranet.tal.gouv.qc.ca/internet/asp/tal/affichevideo.asp?video=1649_TAL_Anim_Fr_C06_12juin2020&lang=fr

**Tribunal administratif
du logement**

Québec



THE CONVERSATION

La pandémie de COVID-19 a aggravé l'âgisme dans notre société

Des doctorantes chercheuses en communication, en santé publique et en psychologie sociale, ont voulu analyser les représentations et les images des personnes âgées, telles que véhiculées par les médias au début de la pandémie. Pour ce faire, elles ont entrepris une analyse descriptive de 85 commentaires et opinions parus dans les quotidiens *La Presse* et *Le Devoir* durant la première vague, soit entre mars et mai 2020. L'objectif ? Déterminer comment la presse écrite a dépeint les aînés et le processus de vieillissement et dans quelle mesure les médias ont potentiellement contribué aux attitudes et comportements âgistes au pays. Leurs résultats ont confirmé plusieurs de leurs hypothèses. Ainsi, les aînés ont été sous-représentés dans le discours médiatique d'opinion durant la crise de la Covid-19 et dépeints surtout de manière négative. Pour consulter l'article et le bilan de leurs travaux, cliquez sur le lien suivant :

https://theconversation.com/la-pandemie-de-covid-19-a-aggrave-lagisme-dans-notre-societe-168460?utm_source=facebook&utm_medium=bylinefacebookbutton&fbclid=IwAR2ATci1-pBB8LktM6K8INJppacrF_AABo4IXmGfGgBX2A6iFfTdFH2cIWk

Plus de 250 formations gratuites sur le Web grâce à la bibliothèque de Cowansville

La bibliothèque Gabrielle-Giroux-Bertrand, à Cowansville, offre à ses membres une pléiade de cours en ligne offerts gratuitement. Que vous vouliez apprendre la langue des signes, vous initier au yoga ou tout savoir sur Instagram, la bibliothèque vous le permet, via la « plateforme d'autoformation Skilleos ». Plus de 250 cours en ligne sont disponibles. Pour vous inscrire à la bibliothèque ou en savoir davantage, communiquez directement avec la Bibliothèque Gabrielle-Giroux-Bertrand de Cowansville.

608, rue du Sud, Cowansville

Comptoir du prêt : 450 263-4071

bibliothequeggb@ville.cowansville.qc.ca

Site web : https://simba2.crsbp.qc.ca/client/fr_CA/cowansville#



Vieillir à la maison

Le Québec est l'un des États occidentaux qui consacrent le moins de ressources au soutien à domicile. À la grande tristesse de milliers d'aînés qui ne souhaitent qu'une chose : demeurer dans leur résidence jusqu'à la fin, ou presque. Par contre, pour certaines personnes âgées, quitter leur chez-eux est un choix mûri, et la vie en résidence privée ou en établissement spécialisé répond bien à leurs besoins. Pour d'autres, c'est une décision déchirante, imposée par le manque criant de ressources publiques en maintien à domicile. Il faut dire qu'au Canada, recevoir du soutien à domicile n'est pas un droit. Si on se casse une jambe ou si on a le cancer, la prise en charge est financée par l'État, le traitement étant considéré comme « médicalement requis ». C'est enraciné dans la Loi canadienne sur la santé, de 1984. Les soins de longue durée, dont fait partie le soutien à domicile aux aînés, sont considérés pour leur part comme des « services sociaux ».

Pour lire le dossier complet, consulter le lien suivant sur la page web du magazine *L'Actualité* :

<https://lactualite.com/societe/vieillir-a-la-maison/>

L'actualité

Trottoir glissant: pouvez-vous poursuivre?

Avec les cocktails météorologiques qui caractérisent désormais les hivers québécois, une chute est vite arrivée. Si vous glissez sur un trottoir glacé ou dans le stationnement d'un commerce et que vous vous fracturez la cheville, pouvez-vous poursuivre la Ville ou le propriétaire? Oui, mais il faudra prouver qu'il y a eu négligence.

Quoi faire en cas de chute?

Si vous perdez pied sur une plaque de glace et que vous soupçonnez qu'il y a eu négligence, photographiez l'endroit en question sous plusieurs angles. Prenez aussi un cliché de ce que vous chaussiez au moment de la chute.

Notez les conditions météorologiques de la veille et de la journée de l'accident, dresser la liste de vos biens qui ont été endommagés, comme vos vêtements, votre téléphone ou vos lunettes.

Et surtout, consultez un médecin pour qu'il puisse faire un compte rendu de vos blessures. Il est important d'obtenir un rapport d'expertise qui détaille le préjudice corporel. Pour en savoir davantage :

[https://www.protegez-vous.ca/maison/entretien-de-trottoirs-un-terrain-glissant?
fbclid=IwAR3KolyqFZ4eZvRT83UkJmF4G5sOTyEp_Q2xWWSJdCU6sLkse7gIRnlgtg](https://www.protegez-vous.ca/maison/entretien-de-trottoirs-un-terrain-glissant?fbclid=IwAR3KolyqFZ4eZvRT83UkJmF4G5sOTyEp_Q2xWWSJdCU6sLkse7gIRnlgtg)

protēgezvous

Réseau Avant de Craquer

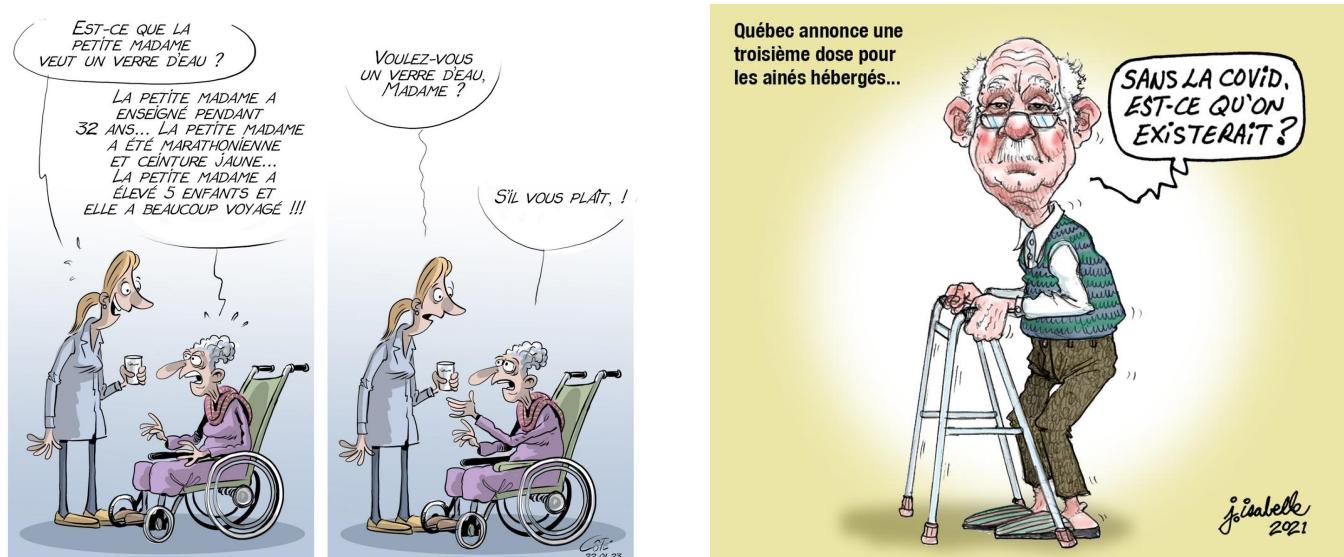
Le Réseau *Avant de Craquer* est un organisme communautaire provincial à but non lucratif qui est là pour vous aider à mieux composer avec un proche vivant avec un problème de santé mentale. Que vous soyez un parent, un enfant, un frère, une sœur, un conjoint, un ami, un collègue, le Réseau *Avant de craquer* vise à briser l'isolement ainsi qu'à actualiser le potentiel des membres de l'entourage accompagnant une personne proche atteinte de maladie mentale. Souvent aux prises avec des problèmes d'épuisement physique et psychologique ainsi que des sentiments d'impuissance, de culpabilité ou de révolte, ces personnes sont souvent démunies pour soutenir de manière adéquate leur proche dans son rétablissement.

Naviguez à travers leurs différents portails pour trouver des réponses aux questions fréquemment posées ainsi que des trucs et astuces pour mieux-vivre votre quotidien à l'adresse suivante : <https://www.avantdecraquer.com/portailaines/>

Pour communiquer avec cette ressource : 1 855 CRAQUER (272-7837)



L'âgisme est la forme de préjugée la plus tolérée au Canada



N'oubliez pas qu'il est toujours possible de procéder à votre renouvellement en ligne ou à votre adhésion en vous rendant sur le site de l'AQDR national : <https://membership.aqdr.org/renouvellement> Ou vous pouvez aussi faire parvenir votre demande par la poste (en incluant votre chèque de 20.00\$ à l'ordre de l'AQDR) à l'adresse suivante :

AQDR nationale

1090, rue de l'Église, bureau 204
Verdun (Québec) H4G 2N5
ou encore

AQDR Granby

170 rue Saint-Antoine Nord, bureau 306
Granby (Québec) J2G 5G8



<https://www.facebook.com/AQDRGranby>



<https://www.youtube.com/channel/UCE3j6rBca9-W9GfQmRpb2g>



Lien pour le site web de l'AQDR Granby
<http://aqdrgranby.org/>



<https://www.aqdr.org/>